



SORNAY, le 05.09.2012

MAIRIE de SORNAY

1 Place de la Mairie

71500 SORNAY

Tél : 03.85.75.11.40

Fax : 03.85.75.41.35

Courriel : mairie-de-sornay@wanadoo.fr

Le Conseil Municipal s'est réuni le Mardi 04 septembre 2012, à 20 H 30, sous la présidence de M. PRUDENT Julien, Maire.

Le compte-rendu de la séance du 10.07.2012 est adopté à l'unanimité.

Excusés : COMPARET Ronald, LANDRE Séverine

Secrétaire de séance : FICHET David

La séance est ouverte selon l'ordre du jour.

OCCUPATION DE LA SALLE A VOCATION SOCIO CULTURELLE PAR LES SERVICES DE LA PREFECTURE : FIXATION DE TARIF

Monsieur le Maire informe que les services de la Sous-préfecture de Louhans ont occupé la salle à vocation socioculturelle du 21 mai au 15 juin 2012 en raison de l'organisation des travaux de propagande électorale des élections législatives.

Il informe qu'il conviendrait de fixer un tarif pour cette occupation de salle.

Le Conseil Municipal décide de fixer le tarif de 500 € pour la durée totale de l'occupation.

PARTICIPATION CITOYENNE « VOISINS VIGILANTS »

Le Maire présente le compte-rendu de sa rencontre du 10.07.2012 avec le Lieutenant Odelin, de la gendarmerie nationale, relative à l'opération « voisins vigilants ». Après discussion, le Conseil Municipal n'est pas favorable à la mise en place de ce dispositif. Le thème du renforcement de la prévention sera abordé dans un prochain journal municipal et sur le site de la commune.

ANCIENS ATELIERS MUNICIPAUX – ETUDE PREPARATOIRE A LA MISE AUX NORMES POUR AGREMENT EN ERP : ETUDE DE DEVIS

L'Assemblée prend connaissance d'une proposition concernant une étude préparatoire à la mise aux normes des anciens ateliers municipaux pour agrément en ERP de type L 4^{ème} catégorie.

Elle s'accorde un temps supplémentaire de réflexion et demande à solliciter d'autres cabinets d'architectes afin d'avoir en sa possession un moyen de comparaison des études proposées avant de se prononcer.

PVR : DECISION MODIFICATIVE POUR CONSTRUCTION HABITATION JOLY/THENOT

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que lors de sa séance du 26.03.2012, le Conseil Municipal avait délibéré sur la fixation de la P.V.R. (Participation Voirie Réseaux) pour la construction d'une habitation le long de la « Route des Robins » par M.JOLY Yannick et Mlle THENOT Marlène. En conséquence, il conviendrait de passer les écritures suivantes :

+ 7 965.00 € TTC en section investissement – dépenses -Compte 2315 – opération 14

+ 7 965.00 € TTC en section investissement – recettes - Compte 1336 – opération 14

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les écritures mentionnées ci-dessus.

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE RELATIF AUX VESTIAIRES DU STADE MUNICIPAL – AVENANTS ET ETUDE DE DEVIS

Dans le cadre du marché à procédure adaptée « Amélioration des performances thermiques réhabilitation et extension de vestiaires sportifs », il est proposé au Conseil de délibérer sur divers avenants au marché de travaux concernant les lots n°2, 3, 4 et 7.

L'objet de ces avenants concerne la prise en compte de travaux supplémentaires et travaux supprimés, soit une plus-value de 576 € HT – 688.90 € TTC pour le lot 2 « Charpente, couverture, zinguerie », une plus-value de 578.50 € HT – 691.89 € TTC pour le lot 3 « Menuiserie extérieures, intérieures », une moins-value de 1 534.50 € HT – 1 835€ TTC pour le lot 4 « Doublages, cloisons, peinture », et une plus-value de 930 € HT – 1 125.28 € TTC pour le lot 7 « Plomberie, ventilation mécanique ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces avenants.

SURTENSION ATMOSPHERIQUE DU 30.06.2012 – ACCEPTATION DE L'INDEMNISATION DES ASSURANCES POUR 1 349.14 €

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que lors de l'orage du 30.06.2012, une surtension atmosphérique a endommagé le matériel informatique de la mairie.

Les Assurances GROUPAMA RHONE-ALPES AUVERGNE, ont fait parvenir un chèque de 1 349.14 € à titre d'indemnité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'indemnisation.

SAUR : PROJET DE PRESTATION DE SERVICES ET DEVIS

L'Assemblée prend connaissance d'un projet de prestation par la société SAUR concernant :

-l'entretien des installations de relèvement et le curage du réseau, avec modifications des canalisations du poste de refoulement de la Cure (ajout d'une deuxième pompe) pour un montant total de 14 022.54 € TTC.
-un devis pour la fourniture du matériel d'auto surveillance pour 2 984.88 € TTC.

Le Conseil Municipal accepte ces propositions. Ces dépenses seront comptabilisées au budget assainissement.

ETAT RECAPITULATIF DES FINANCES COMMUNALES

Patrick PELLIGAND, adjoint au Maire de Sornay, présente la situation financière du budget principal au 31.08.2012, concernant les dépenses et recettes des sections de fonctionnement et d'investissement.

CONSTRUCTION D'UNE HABITATION « ROUTE DU CHAMP BISE » - DEMANDE D'EXTENSION DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

En raison de l'absence du devis attendu et nécessaire à la délibération, ce point est ajourné. Il sera débattu lors d'une prochaine séance.

COMPTE-RENDU REUNION AVEC G2C DU 10.08.2012 – STRATEGIE D'ADOPTION DU RAPPORT DE L'ETUDE DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT ET D'ELABORATION DE LA CARTE COMMUNALE

Le Maire rend compte de la réunion avec le bureau d'étude G2C, concernant la stratégie d'adoption du rapport de l'étude de zonage d'assainissement et d'élaboration de la carte communale. Un groupe de réflexion de 8 élus est constitué afin d'étudier plus précisément les éléments du zonage assainissement proposé.

ADOPTION DU RAPPORT D'ASSAINISSEMENT ET DU COMPTE DE RESULTAT D'EXPLOITATION - EXERCICE 2011

Le Maire communique à l'Assemblée le rapport annuel du délégataire (S.A.U.R) au service Assainissement pour l'année 2011, en application de la Loi du 2 février 1995 sur les marchés publics et les délégations de service public.

Il précise que ce document peut servir de base à l'établissement du rapport du Président de coopération intercommunale, document d'information sur les prix et la qualité du service prévu par la Loi dite BARNIER du 2 février 1995, et à destination de l'assemblée délibérante et des consommateurs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le rapport.

CREATION D'UN GROUPE DE REFLEXION POUR ETUDE ET OPTIMISATION DE TOUS LES ABONNEMENTS D'ECLAIRAGE PUBLIC

Un groupe de réflexion est constitué ayant pour objectif la prospection des différents points d'éclairage public en vue d'étudier les possibilités d'optimisation de l'énergie en terme d'économie et d'écologie.

AFFAIRES DIVERSES

Le conseil prend connaissance de divers documents d'information et courriers.

Le Maire de Sornay,

Julien PRUDENT